

https://www.acgtp.fr/acgtp_1/spip.php?article1161



Sortie de confinement

- Actualités - 2020 -



Date de mise en ligne : mardi 9 juin 2020

Copyright © ACGTP - Tous droits réservés

A partir du 11 Mai, vous pouvez à nouveau enfourcher votre vélo pour une sortie "loisir" avec des restrictions moindres.

La contrainte de 1 heure est supprimée. Le rayon autorisé par rapport à votre domicile passe de 1 kilomètre à 100 kilomètres.

La pratique conseillée par le gouvernement est une pratique individuelle.

Si vous souhaitez rouler en groupe, les restrictions sont les suivantes :

- maximum 10 personnes
- avec 10 mètres entre chaque cycliste

Vu ces restrictions, il reste préférable de rouler seul.

Ces règles s'appliquent pour le moment jusqu'au 2 juin.

Plus d'informations à suivre ! Le local du club reste fermé jusqu'à nouvel ordre.

Prenez soin de vous !